

**REGLEMENTATION PECHE - PLANS D'EAU DE TUFFALUN**  
La Dronière à Louerre et La Casse Mahoux à Ambillou-Château  
du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2023

Les cartes de pêche sont vendues :

- sur place au plan d'eau par Mme COURTOIS Françoise, M. NEAU Fabien, M. JUSTEAU Jean-Paul,
- en mairie d'Ambillou-Château.

• TARIFS :

- Carte à l'année pour TOUS : 20 €/personne.
- Carte à la journée pour TOUS : 5 €/personne.
- Gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée
- Les enfants âgés de moins de 18 ans sont sous l'entière responsabilité des parents
- **GRATUITE exceptionnelle du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023**

• ACCES et CONDITIONS :

- La pêche est autorisée 7 jours/7 de 7h00 à 22h00 pour 2 lignes (2 cannes libres, canne ou lancer)
- Les prises autorisées : 1.5 kg de fritures/pêcheur/jour + 1 grosse prise : carpe, 1 tanche par jour et par pêcheur (les carpes Amour Blanc doivent être remises à l'eau). Poids limité à 6 livres pour une grosse prise. Il n'y a pas de carnassiers dans l'étang.

• INTERDICTIONS :

- La baignade est interdite.
- Il est formellement interdit d'évoluer sur le plan d'eau avec une embarcation quelconque, ou tout engin flottant.
- Les pontons sont interdits.

A Tuffalun, le 29 mars 2023,

Nathalie GOHLKE, Maire



**REGLEMENTATION PECHE - PLANS D'EAU DE TUFFALUN**  
La Dronière à Louerre et La Casse Mahoux à Ambillou-Château  
du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2023

Les cartes de pêche sont vendues :

- sur place au plan d'eau par Mme COURTOIS Françoise, M. NEAU Fabien, M. JUSTEAU Jean-Paul,
- en mairie d'Ambillou-Château.

• TARIFS :

- Carte à l'année pour TOUS : 20 €/personne.
- Carte à la journée pour TOUS : 5 €/personne.
- Gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée
- Les enfants âgés de moins de 18 ans sont sous l'entière responsabilité des parents
- **GRATUITE exceptionnelle du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023**

• ACCES et CONDITIONS :

- La pêche est autorisée 7 jours/7 de 7h00 à 22h00 pour 2 lignes (2 cannes libres, canne ou lancer)
- Les prises autorisées : 1.5 kg de fritures par pêcheur par jour + 1 grosse prise : carpe, 1 tanche par jour et par pêcheur (les carpes Amour Blanc doivent être remises à l'eau). Poids limité à 6 livres pour une grosse prise. Il n'y a pas de carnassiers dans l'étang.

• INTERDICTIONS :

- La baignade est interdite.
- Il est formellement interdit d'évoluer sur le plan d'eau avec une embarcation quelconque, ou tout engin flottant.
- Les pontons sont interdits.

A Tuffalun, le 29 mars 2023,

Nathalie GOHLKE, Maire

